



Délibération du Conseil Syndical n° 2026-37

Séance du : 2 juillet 2026

À Aulnay-de-Saintonge (17)

Date de convocation : 18 juin 2026

Nbre de délégués en exercice : 36 titulaires 19 suppléants

Nbre de voix présentes : 20

Nbre de voix représentées par pouvoir : 3

Nbre de voix n'ayant pas pris part au vote (suppléant) : 1

Nbre de voix décomptées : 22

Secrétaire de séance : Mme Ornella TACHE

Objet : Unité de défilage de chanvre – Construction de la défibreuse

L'An Deux-Mille-Vingt-Six le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Aulnay de Saintonge (17), pour une Assemblée Générale ordinaire sur convocation en date du dix-huit juin deux mille vingt-six. La séance est présidée par Frédéric EMARD, Président. Ornella TACHE est nommée secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Membres du SYMBO Présents / Excusés / Représentés/Présents Non Votants

Délégués titulaires				Délégués suppléants	
Conseil Départemental de la Charente-Maritime : 5 voix					
ALOE Caroline	P	DE ROFFIGNAC Françoise	R	DUCROCQ Marie-Karine	E
GAY Gilles	E	GODINEAU Jean-Claude	E	VILLAIN Stéphane	E
CHEDOUTEAUD Stéphane	P				
Conseil Départemental des Deux-Sèvres : 3 voix					
BARILLOT Dorick	P	MAUFFREY Philippe	E	MISSIOUX Marie-Pierre	E
FOUILLET Olivier	E				
CDC Vals de Saintonge : 14 voix					
EMARD Frédéric	P	SURAUD Marie-Noëlle	P	POMMIER Bruno	E
TACHE Ornella	P	PELLETIER Michel	P	SANTAGIULIANA Barbara	E
MOUTARDE Jean	E	POINOT-RIVIERE Annie	E	BERNARD Patrick	P
POUILLET Sylvie	E	BAUDOIN Frédéric	P	PERAUD Danièle	E
LEAUD Jean-Luc	R	FLOCH-RUJU Valérie	E	MARTINEAU Pascal	E
GICQUEL Roselyne	P	BOUTET Michel	E	CANTI Manon	E
GOGUET Jacques	R	MOREAU Suzette	P	TRANQUART Cédric	E
CDC Mellois en Poitou : 10 voix					
PICHON Gilles	P	GALLARD Sophie	E	DELEZAY Gaëtan	E
BALLAND Cyril	P	BOCHE Bernard	E	SUIRE Rudy	E
BRETONNIER Pascal	P	LEROUX Bruno	E	GARNIER Gwendoline	P
MARTIN François	P	BARRE Daniel	E	GUERIN Julien	E
BAUDOIN Yohan	E	DESMIER Didier	E	WATTEBLED Frédéric	E
CARO : 1 voix					
RABAUD David	E			BESSAGUET Bruno	P
CDC Aunis Sud : 1 voix					
BERNARDIN Eric	E			BOUTTEAUD Louis	P
CAN : 1 voix					
LEYSSENE Philippe	E			MARTINS Elmano	E
SMAEP 4B : 1 voix					
BOUFFARD Christian	P			MARTIN Patrick	PNV

Parmi les délégués désignés par le SMAEP 4B, le délégué titulaire et le délégué suppléant étaient présents. En conséquence, le délégué titulaire a été votant et le délégué suppléant a été non votant.

Pouvoirs

Mme Françoise de ROFFIGNAC a donné pouvoir à M Frédéric EMARD.

M Jean Luc LEAUD a donné pouvoir à M Michel PELLETIER.

M Jacques GOGUET a donné pouvoir à Mme Marie Noëlle SURAUD.

Assistaient également à la réunion

Mme Sandrine CHAUVIN - SYMBO

Mme Aurélie BELLICAUD – SYMBO

M Pascal VOIX – SYMBO

Mme Lysiane CHUPIN – Nouvelle République et la Concorde

Frédéric EMARD, Président, ouvre la séance à 18h45. Après appel nominal des délégués du SYMBO, il a dénombré 20 délégués présents, trois voix représentées et une voix ne prenant pas part au vote (suppléant), soit 22 voix délibératives. Il a donc été constaté que les conditions de quorum étaient remplies.

Le Comité syndical était valablement constitué.

Madame Ornella TACHE est nommée secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2025-37 du Comité Syndical du SYMBO en date du 9 décembre 2025 relative à la maîtrise d'ouvrage par le SYMBO de l'équipement d'une unité de défibrage de chanvre pour le PTGE de la Boutonne,

Vu le Règlement intérieur des marchés publics du SYMBO approuvé par délibération n°2020-33 du Comité Syndical du SYMBO en date du 20 octobre 2020,

Vu l'avis d'Appel Public à la Concurrence envoyé à la publication le 26 février 2026 fixant au 27 mars 2026 à 12h00 puis reportant au 27 avril 2026 à 12h00 la date limite de réception des candidatures au marché de construction, livraison, montage et mise en service d'une unité de défibrage de chanvre,

L'implantation d'une unité de défibrage de chanvre est indispensable au développement et à la pérennisation de la filière chanvre sur le bassin versant de la Boutonne, action prioritaire du Projet de Territoire et de Gestion de l'Eau du SAGE Boutonne au regard de l'intérêt de cette culture pour l'amélioration de la ressource en eau.

C'est pourquoi, par délibération en date du 9 novembre 2025, le SYMBO s'est positionné comme maître d'ouvrage du projet d'équipement en unité de défibrage de chanvre pour l'amélioration de la quantité et de la qualité de la ressource en eau de la boutonne et a décidé que le SYMBO exerce la maîtrise d'ouvrage complète du projet jusqu'à la mise en service de l'équipement, comprenant les études, acquisitions foncières, la construction, l'achat des matériels et la coordination des financeurs.

Pour mémoire, ce projet est mené en partenariat avec de nombreux acteurs locaux et l'Etat, réunis notamment dans le cadre du comité des financeurs de l'étude de faisabilité de l'unité de défibrage constitué dans le cadre du programme Villages d'avenir et de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Boutonne.

En conséquence, le SYMBO a élaboré un Dossier de Consultation des Entreprises pour la construction, la livraison, le montage et la mise en service de l'unité de défibrage de chanvre.

Il s'agit d'un marché de travaux à procédure adaptée, car inférieur au seuil européen de procédure formalisée (5 404 000 € HT).

L'objet du marché est :

- La construction de l'équipement :
 - o Production, par défibrage de paille de chanvre non ensilée, de chènevotte et de laine de chanvre prêtes à commercialiser de qualité « fibre technique » pour la filière bâtiment répondant la RE2020 aux Règles professionnelles, label Construire en Chanvre, et ATEX au moins pour l'isolation des combles, toitures et murs,
 - o Traitement et proposition de valorisation de la poussière de chanvre,
 - o Conditionnement de la laine et de la chènevotte,
 - o Installations électriques, air comprimé, électroniques,... nécessaires au bon fonctionnement des machines,
 - o Dans le respect de l'ensemble de la réglementation en vigueur (Hygiène, Qualité, Sécurité, Environnement),
 - o En précisant la maintenance à prévoir (plan de maintenance préventive), la possibilité d'ajout ultérieur d'autres lignes de production, par exemple pour un autre type de production (textile) ou une autre matière (lin),
- La livraison, essais et mise en service de l'équipement :
 - o Livraison et installation sur site,
 - o Supervision du montage et raccordements,
 - o Réglages, paramétrages et mise en service,
 - Tests de démarrage et essais industriels (essais en usine et essais sur site, à vide et en charge),
 - o Réception et mise en production,
 - o Formation des opérateurs et du personnel de maintenance à l'exploitation et à l'entretien,

La prestation inclue les échanges nécessaires pour le bon déroulé du projet, notamment avec le titulaire du marché relatif au(x) bâtiment(s) et VRD, le bureau d'études ICPE et le futur exploitant.

La prestation sera considérée comme livrée et complète uniquement après signature du certificat d'achèvement mécanique avec levée des réserves par le SYMBO.

Les garanties suivantes sont prévues :

- Garantie de capacité et de performance en régime stabilisé (capacité nominale et rendement matière minimal),
- Garantie de consommation énergétique,
- Garantie constructeur d'au moins 24 mois,
- Garantie de fourniture des pièces critiques d'au moins 10 ans :
 - o Engagement sur les délais de livraison des pièces stratégiques (15 jours ouvrés maximum),
 - o Liste des pièces critiques et des pièces d'usure remise avant réception définitive.

Le montant prévisionnel de construction de l'unité de défibrage est estimé à 3 950 700 € HT.

Il est financé dans le cadre du financement global du projet, objet d'un autre rapport du même dossier de séance, inscrivant les crédits du budget annexe dédié.

Le déroulement de la mise en concurrence prévu au Règlement de Consultation est le suivant :

- Publicité réalisée du 26 février au 27 mars 2026 puis reportée au 27 avril 2026 à la demande des candidats,
- Possibilité pour le SYMBO d'engager des négociations.

Au regard du montant prévisionnel du marché et des délégations du SYMBO, l'attribution de ce marché relève du Comité Syndical, avec possibilité d'avis de la CAO et de personnes qualifiées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical décide de :

- **Autoriser la passation puis l'exécution du marché pour la construction, livraison, montage et mise en service d'une unité de défibrage de chanvre et l'ensemble des études et démarches corolaires nécessaires à la bonne réalisation de ce marché ;**
- **Individualiser 3 950 700 € pour l'exécution du marché pour la construction, livraison, montage et mise en service d'une unité de défibrage de chanvre et l'ensemble des études et démarches corolaires nécessaires à la bonne réalisation de ce marché ;**
- **Charger le Président d'accomplir toutes les démarches et les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférant.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le Président,

M. Frédéric EMARD

SYMBO
*Syndicat Mixte pour les études,
les travaux d'aménagement
et de gestion du bassin de la Boutonne*